



# Se taire

parce que l'État français n'entend pas les voix qui demandent **le respect du droit d'asile** tel qu'il est défini par la convention de Genève de 1951.

Le mouvement des cercles de silence a été lancé en 2007 pour protester contre l'enfermement systématique des sans papiers dans les Centres de Rétention Administrative (comme celui de Cornebarrieu à proximité de Toulouse) .

L'enfermement systématique et l'expulsion des étrangers en situation irrégulière nous apparaissent comme une banalisation de graves atteintes à la dignité humaine.

Nous appelons tous ceux et celles qui le souhaitent à nous rejoindre, de façon non violente et silencieuse pour:

- **dénoncer ces conditions de rétention carcérale**
- **dénoncer le recours à la violence lors des arrestations dont en particulier les séparations des parents et des enfants et des couples franco-étrangers.**

#### informations complémentaires :

[www.cercladesilence.fr](http://www.cercladesilence.fr)

[www.lacimade.org](http://www.lacimade.org)

( association habilitée à assister les demandeurs d'asile à Cornebarrieu).

**Cercle de silence sur le marché de Lavour,  
de 10h à 11h, le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois**

contact : André Dumoulin (06 56 70 81 55)

[cds.lavour@gmail.com](mailto:cds.lavour@gmail.com)

août  
2020

## PLUS JAMAIS D'ENFANTS PLACÉS EN RÉTENTION !

Depuis l'examen en 2018 de la loi Asile et immigration, dont les débats n'avaient pas permis d'interdire l'enfermement, plus de 600 enfants ont vécu le traumatisme de la rétention en France métropolitaine.

L'année dernière, 136 familles (dont 279 enfants) ont été enfermés en rétention en métropole, **et plus de 3 000 à Mayotte**. Plus de 150 enfants ont aussi été privés de liberté en zone d'attente. Depuis deux ans, La Cimade, UNICEF France et ses partenaires portent sans relâche cette question cruciale à l'attention des décideurs publics.

Dans ce contexte la France vient d'être très sévèrement **condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme** pour la rétention de deux enfants de 3 et 5 ans, leur rattachement illégal à un adulte inconnu et leur éloignement expéditif vers les Comores sans possibilité d'exercer un recours (décision en date du 25 juin 2020).

Alors que des centaines d'enfants continuent à être enfermés pour des raisons migratoires, **il est urgent d'agir**.

*Pétition de la CIMADE jusqu'au 30 septembre 2020*



Monsieur le ministre,

je vous demande solennellement de :

- Faire cesser cette politique du tout enfermement qui conduit à la maltraitance de personnes étrangères ;
- Proscrire tout enfermement d'enfants en rétention ;
- Assurer la protection des personnes les plus vulnérables, parmi lesquelles les personnes malades ;
- Mettre un terme aux pratiques illégales de l'administration.

Je vous prie de croire, Monsieur le ministre, en l'assurance de mes salutations.

<https://www.lacimade.org/agir/nos-petitions/plus-jamais-denfants-places-en-retention/>